

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 13 février 2024* à *19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères, Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 12**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-02-39**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

04. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

05. Mandater la MRC de Nicolet-Yamaska – Vente pour non-paiement des taxes municipales ;
06. Désignation du maire et de la directrice générale – Vente pour taxes ;
07. Remboursement de taxes foncières - Matricule 5504 46 3495 lié à l'adresse 66, rang de l'Île ;
08. Remboursement de taxes foncières - Matricule 6100 09 2289 lié aux adresses 538 à 540, rang du Haut-de-la-Rivière ;
09. Remboursement de taxes foncières du Matricule 5803 24 8210 lié à l'adresse 38, rue Gill - Erreur de lecture de compteur d'eau en 2023 ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

10. Autorisation de paiement à la Croix Rouge - Cotisation annuelle 2024-2025 ;

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

11. Autorisation de paiement à Garage Pierre Dufresne - Camion de voirie Ford Ranger 2009 - Entretien et réparations mécaniques ;
12. Autorisation de paiement à *Groupe 132 Inc.* - Travaux de réparation du ponceau du rang de l'Île ;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

13. Modification de la résolution 2024-01-20 - Écocentre *ÉCO MP INC.* - Adhésion pour l'année 2024 ;
14. Autorisation de paiement à la firme *Pluritec Ltée* – Balancement hydraulique et études préparatoires ;

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15. Demande d'appui CPTAQ – Mme Johane Dujardin, Ferme Maquille inc. ;

## LOISIRS ET CULTURE

16. Autorisation d'achat de tables pliantes pour le centre communautaire ;

17. Affaires diverses ;

18. Documents déposés ;

19. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;  
Période de questions ;

20. Levée de l'assemblée.

## 02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 23 janvier 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-40

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 23 janvier 2024 et d'en autoriser la signature.

## 03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 janvier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-41

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2024.

*Isabelle Tougas*

*Secrétaire/commis-comptable*

### Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Février

ANNÉE 2024

### Liste des comptes

#### Déboursés directs

1	9638	Succession Michele Boucher - Remboursement au crédit client	846,72 \$
2	9639	Guignolée de Pierreville - Remboursement don reçu au nom de la municipalité	500,00 \$
3	9691	Mégaburo - Chemises, sacs, cahier spiral	42,67 \$
4	9692	Petite caisse - Liqueurs, noix, chips, jus d'orange, lait	309,10 \$
5	9693	Groupe 132 - Retenue de 5 % site des neiges usées, retenue élimination des neiges usées	2 258,46 \$
6	9694	Stantec Experts conseils Ltée. - Étude assainissement des eaux usées	1 580,91 \$
7	9695	Courchesne Charles - Remboursement taxes 2023	788,04 \$
8	9696	Association de Hockey Mineur des Village - Aide financière 2024	100,00 \$
9	9697	Les Services EXP Inc. - Mise à niveau site des neiges usées	359,30 \$

10	9698	Stantec Experts conseils Ltée. - Étude assainissement des eaux usées	948,54 \$
11	9699	Annulé	- \$
12	9700	Annulé	- \$
13	9701	Annulé	- \$
14	9702	Annulé	- \$
15	9703	Revenu Québec - Remise sommaire des revenus	58,14 \$
16	9704	Fontaine Mélanie - Subvention Ski (Charlotte Lalancette)	197,50 \$
17	9705	Fontaine Mélanie - Subvention Ski (Ludovick Lalancette)	235,00 \$
18	9706	Fontaine Mélanie - Subvention Ski (Rebeka Lalancette)	235,00 \$
19	9707	GFL Environnemental Service - Retenue sur la facture #LQ02025565	40 241,25 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>48 700,63 \$</b>

#### **Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de janvier 2024	6,65 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire de janvier 2024	63,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>69,89 \$</b>

#### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de décembre 2023	1 575,89 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de décembre 2023 - janvier 2024	6 917,73 \$
3		Ministre du Revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	1 367,85 \$
4		Ministre du Revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	1 208,09 \$
5		Ministre du Revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	1 749,09 \$
6		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de janvier 2024	9 804,94 \$
7		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	795,61 \$
8		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	479,07 \$
9		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de décembre 2023	897,98 \$
10		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de janvier 2024	4 510,88 \$
11		RREMQ - Remise régime de retraite du mois janvier 2024	3 516,62 \$
12		Sogetel - Service Internet du mois de janvier 2024	18,34 \$
13		Telus Mobilité - Cellulaire dg, municipalité	105,30 \$
14		Visa Desjardins - Frais annuel, Zoom, iTunes, Microsoft	196,20 \$
15		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>33 183,83 \$</b>

#### **Fournisseurs 2023**

1	9708	MRC Nicolet-Yamaska - Quote-part de soutien informatique	3 073,77 \$
2	9709	Groupe 132 - Réparation du ponceau rang De L'île	5 053,15 \$
3	9710	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - 38 Marie-Victorin, 21 Georges, 65A Georges, 101 Thibault ...	9 565,09 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>17 692,01 \$</b>

#### **Fournisseurs 2024**

1	9711	Mongrain-Roy Katy - Subvention natation (Nolan Desmarais)	44,45 \$
2	9711	Mongrain-Roy Katy - Subvention natation (Leyla Desmarais)	43,63 \$
3	9712	Descôteaux André - Déplacements: Tetrattech (rang De L'île, chemin De La Coulée, chemin De La Commune)	297,84 \$
4	9712	<b>Suite:</b> Diverses visites dans la municipalité, MRC (2x), rencontres EXP glissement terrain, Donald Martel	- \$
5	9713	Dostie Marie-Ève - Subvention danse (Alicia Boisvert)	50,00 \$
6	9714	Boisvert Lyne - Déplacements: Suzie Dupuis déneigement, caisse Desjardins, MRC, EXP glissement terrain	257,72 \$
7	9714	<b>Suite:</b> Pville fin de semaine (problème informatique), Drummond infoplus, Mégaburo, Buropro	- \$
8	9714	Boisvert Lyne - Dépenses: Cogéco connexion garage, chalet des loisirs, cotisation ADMQ	1 329,98 \$
9	9715	Buropro - Photocopies du mois de janvier 2024	271,30 \$
10	9716	Dépanneur Pierreville - Essence camions	423,66 \$
11	9717/ 9718	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	254,58 \$
12	9719	Location Équipements Raydan - Location fichoir	199,22 \$
13	9720	Ferme Le Petit-Lard inc. - 4/6 versement déneigement des rues	46 445,59 \$

14	9721	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation janvier 2024	15,00 \$
15	9722	Groupe infoplus - Kingston clés USB, souris Logitech	119,52 \$
16	9723	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	559,36 \$
17	9723	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	810,00 \$
18	9724	Les Entreprises d'électricité D.A. - Divers travaux prévus salle Renaud-Baril	1 440,01 \$
19	9725	Mégaburo -Papier, post-it, stylo, pinces, sacs	621,97 \$
20	9726	Patrick Morin - Tuyau flex, ampoules, cartouche, peinture	44,41 \$
21	9727	Services de sécurité ADT Canada (Telus) - Service de sécurité annuel	910,61 \$
22	9728	Purolator - Transport	55,27 \$
23	9729	R.G.M.R. Bas Saint-François - 1/12 versement de la quote-part 2024	22 235,63 \$
24	9729	R.G.M.R. Bas Saint-François - Conteneurs garage, service 5 Industrielle, 65 rue Georges, 10A rue Georges	1 025,00 \$
25	9730	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - 1/4 versement quote-part	28 655,00 \$
26	9730	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - 63 chemin De La Coulée, 50 Lt.Gouv.Paul-Comtois...	4 836,38 \$
27	9731	Réseau Biblio - Contribution et cotisation annuelle 2024	16 150,23 \$
28	9732	CEDEDQ Compteurs d'eau du Québec - Compteurs 1"	1 358,77 \$
29	9733	ADN Communication - Alertes municipales janvier 2024	54,90 \$
30	9734	Gamelin Yvon - 3/5 versement déneigement stationnement , 2/4 déneigement trottoir, neiges usées	3 801,77 \$
31	9735	GNE Corbus - Filtre 20x20x1 pour chauffage au centre communautaire	226,82 \$
32	9736	MBF Inspection - Hydropression égout sanitaire au 53 rue Principale	1 529,17 \$
33	9737	Vallée Patrick - Subvention natation (Marianne Vallée)	103,28 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>134 171,07 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>233 817,43 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

## PÉRIODE DE QUESTIONS

## LÉGISLATION

### 04. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres présents dépose séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 05. MANDATER LA MRC DE NICOLET-YAMASKA – VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville doit percevoir toutes les taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivant du Code municipal du Québec (RLRL, c. C-27.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-42

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, dans les délais prévus par la loi, au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, la liste des immeubles présentée au conseil en ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal (RLRL., c. C-27.1) pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

#### **06. DÉSIGNATION DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT QUE lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-43

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE ce conseil désigne le maire et la directrice générale à agir pour et au nom de la municipalité de Pierreville au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 18 juin 2024 à 10 h 00 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipales et scolaires), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

#### **07. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - MATRICULE 5504 46 3495 LIÉ À L'ADRESSE 66, RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> novembre 2022, un glissement de terrain est survenu dans le rang de l'Île à Pierreville, obligeant l'évacuation de madame Nicole Dupuis qui réside au 66, rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE depuis son évacuation en novembre 2022, madame Dupuis n'a jamais réintégré son domicile ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'aqueduc ont été interrompus suite au glissement de terrain et que ceux-ci n'ont pas été rétablis ;

CONSIDÉRANT QUE le compte de taxes lié à la résidence du 66, rang de l'île pour l'année 2024 se solde à un montant de 1 792,86 \$ ce qui inclus les taxes sur la valeur foncière ainsi que les taxes relatives à la tarification pour les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris la décision de créditer le solde complet du compte de taxes municipales du matricule 5504 46 3495, à savoir :

<b>MATRICULE 5504 46 3495</b>	
Taxes foncières 2024	1 488,39 \$
Assainis ensemble 2024 Reg 002-2021	21,29 \$
Écocentre 2024	21,50 \$
Taxes insectes 2024	64,18 \$
Entretien aqueduc 2024	30,00 \$
Ordures résidentielle 2024	167,50 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 792,86 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE ces crédits représentent un montant total de 1 792,86 \$ ;

2024-02-44

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un crédit ou un remboursement du solde du compte de taxes municipales pour le matricule 5504 46 3495 pour l'année 2024, pour une somme de 1 792,86 \$ ;

QUE les intérêts liés à ce compte soient annulés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement de taxes » 02 130 00 992*

**08. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES -  
MATRICULE 6100 09 2289 LIÉ AUX ADRESSES 538 À 540,  
RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE par son service d'inspecteur en bâtiment, la MRC de Nicolet-Yamaska effectue les visites sur le territoire afin de produire une liste d'adresses ainsi que le nombre de conteneurs et/ou roulottes y étant associés ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, un montant de 300,00 \$ a été facturé au propriétaire du Matricule 6100 09 2289, et ce en référence à l'article 5 *Compensation - Conteneurs & roulottes* du Règlement 248-2023 relatif à la taxation 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du Matricule 6100 09 2289 a fait une demande de remboursement puisqu'il allègue que le montant de *Compensation - Conteneurs & roulottes* est injustifié ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de vérification produit par l'inspecteur municipal, M. Sylvain Bardier, indique que le propriétaire dudit matricule ne possède qu'un (1) conteneur et une (1) roulotte avec toit fixe tenant lieu de bâtiments auxquels, le règlement de taxation est applicable ;

2024-02-45

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un crédit de taxes municipales 2024 de 100,00 \$ au propriétaire du Matricule 6100 09 2289.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement de taxes » 02 130 00 992*

**09. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES DU MATRICULE 5803 24 8210 LIÉ À L'ADRESSE 38, RUE GILL - ERREUR DE LECTURE DE COMPTEUR D'EAU EN 2023**

CONSIDÉRANT QUE les responsables de la prise de lecture des compteurs d'eau ont commis une erreur de lecture au Matricule 5803 24 8210 comme suit :

**Lecture prise : 4343**

**Lecture vérifiée : 3343**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'effectuer un remboursement audit propriétaire pour 2024, se détaillant comme suit :

**Matricule 5803 24 8210**

1,20 \$/m<sup>3</sup> x 1 000 m<sup>3</sup>, soit un crédit total de 1 200,00 \$

**2024-02-46**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 200,00 \$ à titre de remboursement pour l'année 2024, au propriétaire du Matricule 5803 24 8210 ;

ET d'autoriser la correction de la lecture du compteur d'eau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remb. Consommation d'eau » 02 413 01 999*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

**10. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA CROIX ROUGE - COTISATION ANNUELLE 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-386 renouvelle l'entente de service de la Croix-Rouge pour deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenant procéder au paiement des services de la Croix-Rouge pour l'année 2024-2025 ;

**2024-02-47**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 442,00 \$ à titre de contribution annuelle 2024-2025 à la Croix-Rouge, soit 0,20 \$/personne pour une population totale de 2 210 citoyens.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D. Sécurité civile » 02 230 00 690*

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

### **11. AUTORISATION DE PAIEMENT À GARAGE PIERRE DUFRESNE - CAMION DE VOIRIE FORD RANGER 2009 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS MÉCANIQUES**

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder à l'entretien mécanique ainsi qu'à diverses réparations mécaniques sur le camion de voirie Ford Ranger 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1068 de 2 664,70 \$ taxes comprises, émise le 8 janvier 2024 par *Garage Pierre Dufresne* pour les services d'entretien et réparations mécaniques ;

**2024-02-48**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 2 664,70 \$ taxes comprises à *Garage Pierre Dufresne*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien camion » 02 322 00 525*

### **12. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 INC. - TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONCEAU DU RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-443 octroie le mandat des travaux de réparation du ponceau du rang de l'Île à *Groupe 132 Inc.* pour la somme de 4 599,00 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réparation du ponceau, des travaux supplémentaires relatifs au creusage d'un fossé ont été autorisés et effectués au coût de 454,15 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 7981 de 5 053,15 \$ taxes comprises, émise le 21 décembre 2023 par *Groupe 132 Inc.* ;

**2024-02-49**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 7981 d'une somme de 5 053,15 \$ taxes comprises à *Groupe 132 Inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pont-Ponceaux-Fossés » 02 320 01 521*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **13. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-01-20 - ÉCOCENTRE ÉCO MP INC. - ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter les modifications à la résolution 2024-01-20 ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 octobre 2023, la Municipalité a reçu la proposition de services d'écocentre de la communauté d'Odanak, au tarif de 20,00 \$/unité résidentielle pour l'année 2024 ;



CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2023, la Municipalité a reçu la proposition de services d'écocentre de M. Martin Proulx, président de l'entreprise ÉCO MP Inc., au tarif de 21,50 \$/unité résidentielle pour des services d'écocentre offerts durant toute l'année 2024, soit durant les 12 mois de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2024, ÉCO MP Inc. a révisé, à la baisse, le volume de matières autorisé par remorque passant ainsi d'un volume de 5' x 12'/remorque à un volume de 5' x 10'/remorque ;

CONSIDÉRANT QU'ÉCO MP Inc. devra également fournir la liste des utilisateurs ainsi que leur fréquence de visites et ce, aux mêmes dates que les versements applicables selon l'entente, soit le 1<sup>er</sup> avril 2024, le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ÉCO MP Inc. aura à fournir et distribuer à la population, un dépliant d'information expliquant les conditions d'admissibilité, le fonctionnement et les heures d'ouverture de « l'Écocentre » ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de services d'écocentre 2024 signée par la Municipalité et M. Martin Proulx, l'horaire d'accessibilité à l'écocentre sera :

Du 24 janvier au 22 février 2024.....2 jours/semaine

Du 26 février au 4 mai 2024.....4 jours/semaine

Du 6 mai au 21 décembre 2024.....6 jours/semaine

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ÉCO MP Inc. sera ouverte à l'année et qu'elle est située sur le territoire de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-50

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de l'entreprise ÉCO MP Inc. au tarif de 21,50 \$/unité résidentielle, pour la somme totale de ± 26 681,50 \$ pour l'année 2024 ;

QUE la cotisation de 21,50 \$/unité résidentielle est prévue au règlement 248-2023 relatif à la taxation pour l'année 2024 ;

QUE le montant mentionné précédemment inclut les bâtiments appartenant à la Municipalité ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Boisvert, est autorisée à signer l'entente au préalablement déposée à la Municipalité et conformément modifiée par la présente résolution.

#### **14. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME PLURITEC LTÉE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET ÉTUDES PRÉPARATOIRES**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-170 octroie le contrat de 56 714,87 \$ taxes incluses à la firme *Pluritec Ltée* pour la réalisation d'un balancement hydraulique et des études préparatoires en lien avec des problématiques à l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° F214408 de 32 009,04 \$ taxes comprises, émise le 2 février 2024 par la firme *Pluritec Ltée*, pour les services professionnels rendus au 30 décembre 2023 qui se détaillent comme suit :

Activité	Budget	Avancement		À payer taxes en sus
		%	\$	
Démarrage & coordination du mandat	13 299 \$	100%	13 299 \$	7 314,45 \$
Balancement hydraulique	16 120 \$	100%	16 120 \$	1 612,00 \$
Études préparatoires	19 909 \$	95%	18 913,55 \$	18 913,55 \$
<b>TOTAL</b>				27 840,00 \$

2024-02-51

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° F214408 de 32 009,04 \$ taxes comprises à la firme *Pluritec Ltée.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services Génie Eau jaune » 02 413 00 411*

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

### **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

#### **15. DEMANDE D'APPUI CPTAQ – MME JOHANE DUJARDIN, FERME MAQUILLE INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation sur les lots 5 743 468, 5 744 849 et 5 744 851 ;

CONSIDÉRANT la demande à des fins d'aliénation ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone A-02 au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse souhaite acquérir cet emplacement afin d'y pratiquer l'agriculture, soit une ferme horticole de 4.66 ha ;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse loue déjà cet emplacement depuis 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ferme Maquille Inc se spécialise plutôt dans la grande culture ;

CONSIDÉRANT le potentiel horticole de ce lot et le potentiel agricole (grande culture) des lots voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur les autres activités agricoles avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact pour les établissements de production animale ;

CONSIDÉRANT QUE le site sert déjà à des fins horticoles et que la demanderesse souhaite poursuivre les activités en place et conserver les bâtiments existants ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur l'homogénéité puisque l'usage demeurera agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas plus d'impact qu'il y en a présentement sur les ressources eau et sol ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur la propriété foncière puisque l'unité d'évaluation permet de type de culture et ne nécessite pas plus d'espace ;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est bénéfique pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affecte pas la densité du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA de la MRC encourage le développement et la rétention des exploitations agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au SADR ;

**2024-02-52**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de Mme Johane Dujardin afin de lui permettre l'aliénation des lots 5 743 468, 5 744 849 et 5 744 851 dans le but d'y pratiquer l'agriculture, soit une ferme horticole de 4.66 ha.

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **16. AUTORISATION D'ACHAT DE TABLES PLIANTES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de nouvelles tables pour le Centre communautaire de Pierreville afin de remplacer celles rendues désuètes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'achat de dix (10) tables pliantes de 8 pieds au coût unitaire de 258,59 \$ taxes comprises ainsi que de huit (8) tables pliantes de 6 pieds au coût unitaire de 155,22 \$ taxes comprises vendues par l'entreprise *Alpha-Vico Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces tables représente une dépense totale de 3 827,66 \$ taxes comprises ;

**2024-02-53**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 10 tables pliantes de 8 pieds et de 8 tables pliantes de 6 pieds chez *Alpha-Vico Inc.*, pour un montant total de 3 827,66 \$ taxes comprises ;

QUE les frais de livraison ne sont pas inclus dans le prix mentionné ci-haut.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation centre communautaire » 03 310 00 014*

## **17. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

## **18. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement des déchets du mois de janvier 2024 - Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de janvier 2024.

## **19. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 19 h 52 et se termine à 20 h 12.

## **20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2024-02-54**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 12.

---

*André Descôteaux,*  
*Maire*

---

*Lyne Boisvert, CPA,*  
*Directrice générale et greffière-trésorière*